



PROJET DE SOUTIEN AUX POMPIERS VOLONTAIRES DE ROUMANIE
A TRAVRES LE RESEAU OVR OPERATION VILLAGES ROUMAINS

INFO-FLASH HS – 20.04.2013

diffusé sur le site internet www.ovr-suisse.ch

Thème : la protection civile Vision d'un enseignant

Roumanie : la protection civile en milieu scolaire

Le prof. Claudiu VISCIUN du Colegiul national « Gr. Moisil » de la ville d'Onesti (BC) (ndlr c'est de l'ISU d'Onesti dont dépend le centre régional de Livezi de notre projet) a rédigé, spécialement pour notre Info-Flash ce petit article présentant la situation de la protection civile et le lien avec le milieu scolaire... Merci à M. Visciun pour cette présentation.

La protection civile de Roumanie est partie prenante, non-combattante, de la défense du pays et représente la totalité des missions qui se réalisent pour la protection de la population, des valeurs culturelles mais des biens matériels aussi, en cas de guerre ou de désastres.

A la base de la protection civile se trouve les principes du droit humanitaire international et touche toute la société, étant organisée tant au niveau central qu'au niveau local

Les principales missions de la protection civile sont :

- 1, la prévention de la population sur les attaques aériennes de l'ennemi ou sur les désastres – informer et alarmer
- 2, la protection de la population contre les effets des armes de destruction en masse et conventionnelles de même que contre les désastres
- 3, assurer la protection des valeurs culturelles et des biens matériels en les mettant à l'abri ou les évacuant
- 4, participer à des actions de limitation et évitement des attaques de l'ennemi et des désastres
- 5, identifier et neutraliser la munition non-employée
- 6, préparer la population en vue d'assurer la protection individuelle
- 7, participer, par des forces et moyens spécifiques, à la préparation de l'économie nationale et du territoire pour la défense

Pour réaliser les mesures de protection civile, il est important que les citoyens s'impliquent en toute connaissance de ses obligations :

- + participer à la préparation pour la protection civile
- + respecter les règles et les mesures de protection civile
- + assurer les moyens individuels de protection (trousse sanitaire, réserves d'eau et d'aliments)
- + participer à des actions de limitation et afin d'éviter les conséquences des désastres
- + accomplir toutes les missions établies par les organes de protection civile

Pour réaliser les mesures de protection civile, les citoyens doivent être informés sur les droits qu'ils ont en tant que participants à l'action, Parmi eux, on précise :

- + assistance médicale gratuite, médicaments, hospitalisation et pension pour les accidents ou les maladies qui sont survenues lors des séances de préparation ou pendant les actions d'intervention
- + assurer les moyens de transport et protection pendant la participation à des actions d'intervention
- + assurer les moyens de transport et protection lors de la préparation ou de développement des actions de protection civile
- + nourriture et hébergement gratuit lors de la participation à des actions de limitation des effets des désastres ou pour les éviter



+ récompenses telles : diplômes, insignes, argent, biens matériels

Dans son évolution, l'humanité a été souvent touchée par les effets désastreux de certains phénomènes naturels qui, surgissant brusquement, ont provoqués un grand nombre de victimes et de destruction de biens et valeurs matériels, Ce sont des calamités naturelles.

A présent, la société contemporaine se confronte au risque déterminés par les activités humaines qui deviennent dangereuses si elles échappent au contrôle. Ce sont des catastrophes.

Les calamités naturelles et les catastrophes qui arrivent à certains délais ou accidentellement sur des régions différentes sur le globe et qui peuvent comprendre de grandes collectivités humaines avec des conséquences désastreuses, ce sont des désastres.

Toutes ces missions et mesures de protection civiles sont universellement valables et pour leur bon fonctionnement le citoyen doit s'impliquer. C'est pourquoi une mission importante dans ce domaine à l'école est que le personnel didactique contribue à l'éducation de la jeune génération à l'égard de la protection civile.

Ainsi, à part les informations qui se transmettent lors des classes principales, les élèves sont inscrits dans des compétitions qui touchent le développement de la capacité de perception de la protection civile comme activité humanitaire et de formation de l'esprit de solidarité et d'implication dans les actions de prévention et interventions dans des situation d'urgence. Un tel concours auquel des collégiens et des lycéens participent est « Défends la vie avec ma propre vie », ou la théorie se mêle à la pratique.

L'école, à côté d'autres institutions qui fonctionnent dans la communauté, est directement influencée du niveau de développement communautaire. Le développement communautaire promeut « le bien commun », encourage le sentiment d'appartenance de l'individu à la communauté en le rendant responsable de son développement.

Une école développée dans une communauté est le moteur du développement de la communauté. L'école doit être ouverte aux besoins de la communauté, identifier les domaines dans lesquels elle peut développer des partenariats communautaires : les alternatives pour passer le temps libre pour les enfants et les jeunes, des activités d'éducation routière, éducation pour la protection civile, éducation à la santé, aide aux personnes âgées et aux familles pauvres.

Une école développée est celle qui répond à une large gamme de besoins de ses bénéficiaires, est réceptive aux partenariats, avec des hommes instruits et motivés.

Avril 2013 – Prof. Claudiu VISCIUN

Vous y retrouverez l'actualité de notre « projet pompiers » sur le site :

www.ovr-suisse.ch

Demandez à recevoir notre **INFO-FLASH** ou dites nous à qui l'envoyer par un simple mail à pascal-praz@bluewin.ch (également par poste sur demande).

Adresse pour correspondance et informations :

Pascal Praz - Chemin du Creux 58 - CH-1996 Basse-Nendaz

Tél. 0041 : 27 288.22.43 - Mobile : 0041 79 416.27.40 - mail : pascal-praz@bluewin.ch - www.ovr-suisse.ch